

**Déclaration de principe des  
entreprises de Schwarz Produktion  
pour le respect des droits de l'homme  
et des normes environnementales**

## **Notre position de base**

Les entreprises de Schwarz Produktion attachent une grande importance à la durabilité sociale et environnementale. Nous sommes fabricants de produits alimentaires de haute qualité et de matériaux durables pour les enseignes de grande distribution Lidl et Kaufland.

Notre objectif est de promouvoir les droits de l'homme et les normes environnementales dans nos secteurs d'activité et dans nos chaînes d'approvisionnement mondiales et d'en garantir le respect. En collaboration avec nos collaborateurs, clients, partenaires commerciaux et autres parties prenantes, nous travaillons en permanence à la protection et à la promotion des droits de l'homme. À cette fin, nous nous engageons particulièrement en faveur de pratiques commerciales équitables et de bonnes conditions de travail et de vie.

Avec cette déclaration de principe, les entreprises de Schwarz Produktion répondent à cette exigence; elle est en effet basée sur les normes, directives et standards internationaux suivants:

- la Charte internationale des droits de l'homme
- les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU
- la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant
- la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- l'Accord de Paris sur le climat
- la Convention de Minamata
- la Convention de Stockholm
- la Convention de Bâle
- les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU)

Ces principes définissent nos attentes en matière de relations commerciales. En outre, les lois et réglementations nationales en vigueur dans les pays dans lesquels les activités commerciales sont exercées doivent bien entendu être respectées.

## **Notre responsabilité**

Les entreprises de Schwarz Produktion respectent les droits de leurs collaborateurs et s'engagent activement en faveur du respect des normes environnementales. Cet engagement envers les normes environnementales et sociales ne s'arrête pas aux frontières de l'entreprise. Nous nous engageons à appliquer des pratiques commerciales équitables, de bonnes conditions de travail et de vie et un comportement respectueux de l'environnement, y compris tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Cet engagement repose sur le fait que les entreprises de Schwarz Produktion se procurent une partie des matières premières nécessaires à la fabrication de leurs produits alimentaires auprès de chaînes

d'approvisionnement mondiales car certaines matières premières utilisées ne peuvent pas être cultivées localement.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils reconnaissent et appliquent les principes suivants :

- le respect de l'interdiction du travail des enfants et la protection des mineurs
- l'interdiction du travail forcé et de l'esclavage moderne
- l'égalité de traitement entre tous les collaborateurs et le refus de toute forme de discrimination ainsi que l'égalité de salaire
- le traitement respectueux et équitable sur le lieu de travail, excluant les traitements durs et inhumains
- la protection des données à caractère personnel
- la reconnaissance du droit de tous les salariés à adhérer à un syndicat et à mener des négociations collectives pour définir les conditions de travail
- l'interdiction des mesures disciplinaires inappropriées
- la garantie de protéger la santé et d'assurer la sécurité au travail
- la garantie d'une rémunération au moins égale au salaire minimum légal et d'une durée de travail inférieure ou égale à la législation applicable
- la protection des droits fonciers et l'interdiction des nuisances environnementales, telle que les modifications des sols ou la contamination de l'eau

Ces principes sont ancrés dans notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux et font partie des accords contractuels avec nos partenaires commerciaux.

## **Notre mise en œuvre de la diligence d'entreprise**

La responsabilité globale du devoir de diligence de l'entreprise incombe à la direction. La vérification du respect des exigences légales en matière de droits de l'homme et de l'environnement fait partie des activités de notre système de gestion de la conformité. La mise en œuvre des exigences de la loi sur le devoir de diligence en matière de chaîne d'approvisionnement est gérée de manière spécifique par tâche et par service. Les domaines des achats, du droit et de la conformité, du public et du développement durable ainsi que notre gestion des risques sont particulièrement impliqués. Grâce à cet ancrage large, nous garantissons ce qui suit :

- le soutien et l'engagement de la direction de l'organisation
- l'enregistrement complet des risques
- l'élaboration d'une stratégie en matière de droits de l'homme et d'environnement
- l'attribution des rôles et des responsabilités
- l'ancrage dans tous les processus
- la mise en œuvre de mesures préventives
- l'amélioration continue des processus et l'examen de l'efficacité des mesures prises

## **Analyse des risques**

L'identification des risques et de leurs effets potentiels ainsi que l'élaboration de mesures efficaces pour éviter les risques sont une tâche permanente de la diligence raisonnable des entreprises de Schwarz Produktion. À cette fin, nous effectuons chaque année et selon les besoins des analyses de risques afin d'identifier à un stade précoce les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement dans notre propre secteur d'activité et chez nos partenaires commerciaux directs et indirects. De ce fait, nous pouvons prendre les mesures préventives ou correctives appropriées.

### Analyse des risques liés aux partenaires commerciaux directs et indirects

Différents critères sont pris en compte dans l'analyse des risques dont la probabilité que le risque se produise, la gravité du dommage, notre contribution potentielle en tant que responsable et notre capacité à influencer l'auteur du risque concerné et le risque lui-même. En outre, une analyse des activités des partenaires commerciaux est effectuée en fonction du lieu, des secteurs et des chaînes en amont typiques du secteur ainsi que du type et de l'origine des matières premières ou des matières premières à risque utilisées.

Lors de la priorisation des partenaires commerciaux, les risques directs du partenaire commercial directs ainsi que les risques dans sa chaîne d'approvisionnement dus aux matières premières à risque ou aux chaînes de production en amont à haut risque sont pris en compte. La plausibilité des résultats de l'analyse des risques est vérifiée avant que des mesures préventives ne soient prises et, si nécessaire, l'évaluation des risques est modifiée.

En conséquence, l'analyse des risques permet de prioriser la « pertinence de l'action » pour chaque partenaire commercial. La pertinence de l'action résulte de la combinaison des dimensions du risque pour les droits de l'homme avec l'influence potentielle et la contribution causale potentielle au risque. Le niveau de priorité détermine l'intensité avec laquelle les mesures préventives sont requises pour le partenaire.

Seule une petite proportion de nos partenaires commerciaux directs est hautement ou très pertinente pour l'action. La majorité de nos partenaires commerciaux directs sont basés en Allemagne. Les partenaires commerciaux hautement ou très prioritaires proviennent, par exemple, de notre groupe de fournisseurs de matières premières, de matières auxiliaires et de matières d'exploitation, notamment pour les matières premières de produits chocolatés et de glaçages gras. Dans ce contexte, il convient également de mentionner les matières premières à risque identifiées, notamment le cacao, l'huile de palme et les grains de café. Nous avons identifié les risques les plus élevés dans les domaines de la rémunération équitable, de la garantie de la liberté d'association, de la sécurité au travail et de l'exclusion du travail forcé et du travail des enfants. En outre, des risques accrus ont été identifiés en ce qui concerne une rémunération équitable et la garantie de la liberté d'association pour les services de transport et de logistique et les chaînes d'approvisionnement associées.

Nous effectuons des analyses de risques des fournisseurs indirects conformément à la loi si les informations appropriées sont fournies. Afin d'identifier à temps les risques avec les fournisseurs indirects, nos collaborateurs et nos fournisseurs ont été sensibilisés en conséquence.

### Analyse des risques par rapport à notre propre secteur d'activité

La gestion des risques pour notre propre secteur d'activité enregistre les risques liés aux performances et aux réglementations sur une base de processus et couvre également les questions liées à la diligence raisonnable d'entreprise. Dans le cadre de l'analyse des risques pour notre propre secteur d'activité, nos processus commerciaux sont vérifiés afin de déterminer s'ils comportent également des risques au sens de la diligence raisonnable d'entreprise. Tout comme l'analyse des risques pour les partenaires commerciaux, l'analyse des risques pour notre propre secteur d'activité hiérarchise également les risques identifiés en fonction de la gravité du dommage et de la probabilité d'occurrence. Il est vérifié si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour éviter les risques de manière appropriée et comment ces mesures affectent l'évaluation des risques effectuée. Par exemple, un risque général en matière de santé et de sécurité au travail a été identifié. Parallèlement, dans le cadre de l'analyse des risques, nous avons pu confirmer qu'aucune substance contenant du mercure n'est utilisée dans les entreprises de Schwarz Produktion. Afin de réduire davantage les risques, nous avons rendu les tests de cette substance obligatoires dans le processus d'approbation des matériaux. L'exhaustivité et l'efficacité des risques et des mesures déjà identifiés sont vérifiées chaque année avec les responsables du processus.

### **Mesures de prévention**

Les résultats de l'analyse des risques constituent la base d'une série de mesures préventives et correctives qui nous permettent d'éviter les risques potentiels dans notre propre domaine d'activité ou chez nos partenaires commerciaux, ou de remédier à des dysfonctionnements réels.

### Mesures de prévention liées à notre propre secteur d'activité

Ces mesures par rapport à notre propre secteur d'activité comprennent :

- l'engagement public en faveur du respect des droits de l'homme et de l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement sous la forme de cette déclaration politique ainsi que la mise en œuvre dans nos propres domaines d'activité
- la conformité à notre Code de Conduite en matière de respect des droits humains et des normes environnementales et son adaptation continue
- la sensibilisation et la formation de tous les collaborateurs sur le thème de la diligence raisonnable d'entreprise
- la poursuite du développement de mécanismes de plainte grâce auxquels les violations des droits de l'homme ou de l'environnement peuvent être signalées de manière anonyme
- l'ajustement des stratégies d'achat par l'établissement de notre gestion des fournisseurs, comprenant une auto déclaration des fournisseurs sur les aspects environnementaux et durables ainsi que des discussions régulières avec les fournisseurs
- la consolidation tarifaire prédominante des sites de Schwarz Produktion ou la mise à niveau des rémunérations basée sur les tarifs
- l'introduction d'une gestion de la sécurité au travail basée sur la norme ISO 45001 sur chaque site de Schwarz Produktion

### Mesures de prévention vis-à-vis des partenaires commerciaux directs

Ces mesures concernant les partenaires commerciaux directs comprennent :

- la mise en œuvre des contrôles de conformité de nos partenaires commerciaux potentiels avant de démarrer une collaboration
- la sensibilisation de nos partenaires commerciaux à la problématique du devoir de diligence des entreprises
- les aspects de durabilité et de chaînes d'approvisionnement courtes sont pris en compte lors de la sélection des partenaires commerciaux : la majorité des partenaires commerciaux qui fournissent des matières premières, auxiliaires et d'exploitation aux entreprises de Schwarz Produktion sont basés en Allemagne
- l'assurance contractuelle, basée sur les risques du respect des attentes en matière de droits de l'homme et d'environnement, sur la base du code de conduite pour les partenaires commerciaux et des mécanismes de contrôle contractuels

Les entreprises de Schwarz Produktion ont également déjà pris des mesures concernant nos matières premières à risque identifiées. Toutes les matières premières utilisées contenant du cacao pour fabriquer le produit fini sont certifiées selon des normes de durabilité reconnues. Nous n'utilisons de l'huile de palme que si aucune autre graisse végétale ne peut être utilisée pour des raisons de qualité et/ou de technologie. Toutes les entreprises de Schwarz Produktion qui traitent des matières premières contenant de l'huile de palme sont certifiées selon la norme Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO).

Nous vérifions continuellement l'efficacité de nos mesures par divers mécanismes. Cela comprend l'enregistrement des plaintes reçues, une surveillance approfondie des médias, y compris en ce qui concerne les incidents dans notre chaîne d'approvisionnement (plus), une communication étroite avec diverses associations, des contacts directs réguliers avec nos partenaires commerciaux et, si nécessaire, des audits. Notre objectif est toujours une collaboration constructive avec nos partenaires commerciaux et une coopération pour relever les défis.

## **Gestion des plaintes**

Les personnes concernées et les observateurs peuvent signaler d'éventuelles violations des droits de l'homme ou des normes environnementales via divers mécanismes de plainte. Notre système de signalement en ligne pour le signalement confidentiel et, si souhaité, anonyme des indications est disponible dans une trentaine de langues et est généralement accessible à tous et est également accessible via le lien suivant :

<https://www.bkms-system.net/bkwebanon/report/clientInfo?cin=13meg7&c=1&language=eng>

Les plaintes peuvent également être signalées à tout moment au responsable de la conformité ou à l'avocat de confiance.

Le traitement confidentiel des plaintes et une procédure équitable de traitement des plaintes sont garantis conformément à notre règlement intérieur. Le règlement intérieur stipule que le département Droit & Conformité, lors de la première évaluation du rapport, clarifie si une violation pertinente des obligations en matière de droits de l'homme ou d'environnement a eu lieu. Si la pertinence et les premiers soupçons sont identifiés, une procédure d'enquête interne sera lancée pour clarifier l'affaire et, si nécessaire, répondre par des mesures correctives appropriées.

Les grandes conclusions tirées des recours servent à faire évoluer les mécanismes et à identifier les risques. Si des impacts négatifs causés par une entreprise de Schwarz Produktion

ou auxquels une entreprise de Schwarz Produktion a contribué sont effectivement identifiés, nous fournirons aux personnes concernées les mesures correctives appropriées.

### **Mesures correctives**

S'il existe des indications concrètes de violations potentielles ou réelles, notamment via la sensibilisation des collaborateurs aux plaintes ou aux signalements, les entreprises de Schwarz Produktion prennent immédiatement des mesures correctives après avoir identifié une violation correspondante. Les mesures correctives spécifiques sont déterminées individuellement pour chaque situation et pour chaque partenaire commercial direct ou indirect. En outre, nous nous appuyons sur des mesures-cadres prédéveloppées, applicables immédiatement pour un recours particulièrement efficace et remplies de contenus spécifiques pour répondre aux violations.

Pour chaque mesure corrective, nous définissons un processus, des objectifs de réussite et une responsabilité interne claire, y compris un calendrier spécifique et des objectifs intermédiaires.

### **Rapports et documentation**

La mise en œuvre de toutes les obligations de diligence raisonnable est documentée en permanence. Tous les processus de gestion des risques, les risques identifiés et les mesures préventives et correctives prises sont consignés dans la documentation.

Nous rendons compte chaque année des défis et risques importants en matière de droits de l'homme et environnementaux, de nos mesures et des progrès réalisés, ainsi que des tâches en cours. Le rapport sera publié sur notre page d'accueil, accessible à tous.

### **Contact**

compliance@schwarz-produktion.com  
CSR\_info@schwarz-produktion.com

La direction

Date de mise à jour : 05/08/2024